Région
PAYS DE LA LOIRE

Arrêté relatif au choix des lauréats à un concours d'architecture

POUR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
ET PAR DELEGATION LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT RESSOURCES ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4231-3 ;
VU le Code de la commande publique ;
VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à l'élection de sa Présidente ;
VU l'arrêté de délégation de la Présidente au Directeur général adjoint en charge des ressources et de la transformation de l'action publique en date du 7 juin 2022 ;
VU la délibération du Conseil régional relative à la formation du jury de concours du 23 juillet 2021 ;
Vu la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 autorisant le lancement du concours et l'arrêté du 14 octobre 2021 désignant les membres à voix délibérative du jury et l'arrêté du 2 décembre 2021 désignant les 5 candidats admis à concourir ;
VU l'arrêté désignant le représentant de la Présidente pour présider les jurys de concours en date du 27 août 2021 ;
VU l'avis formulé par le jury de concours réuni le 27 juin 2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1er

Est choisi comme l'un des lauréats dans le cadre du concours d'architecture relatif à la reconstruction du bâtiment restauration et déconstruction du BAT. N0 au lycée Chevrollier à Angers (49) l'équipe suivante :

Nom du mandataire de l'équipe	Compétences	Nom des cotraitants
ONZE04 SARL D'ARCHITECTURE Nantes (44) **Mandataire**	Restauration collective	BEGC – Nantes (44)
	Economie de la construction	ECB ÉCONOMIE - Dompierre sur Yon (86)
	BIM Management	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – Saint Herblain (44)
	Environnement	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – Saint Herblain (44)
	Structure (dont bois)	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – Saint Herblain (44)
	Thermiques et Fluides	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – Saint Herblain (44)
	SSI	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – Saint Herblain (44)
	Acoustique	ACOUSTIBEL – Chavagne (35)
	VRD	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – Saint Herblain (44)

ARTICLE 2

Le Directeur général adjoint ressources et transformation de l'action publique de la Région des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au mandataire.

Arrêté en un exemplaire original

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation,
Le Directeur général adjoint

Signé numériquement
A : NANTES (44966), FR
Le : 01/07/2022 à 16:28:27
Région des Pays de la Loire
1 rue de la Loire
44966
NANTES CEDEX 9
Jean-Pierre SABIO